Image not found or type unknown

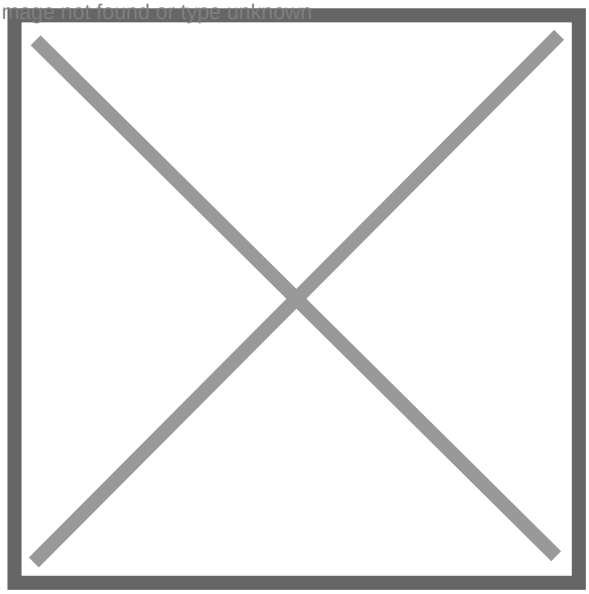

Alcoolemie et durée de prescription

Par **marco**, le **17/10/2012** à **14:58**

Bonjour,

J'ai été contrôlé positf à l'alcool, hier à 0,77 mg par litre d'air. Vont-ils remonter 20 ans en arrière pour le meme délit ? Y a-t-il presccription en matière d'alcoolémie au volant ? Je panique car, étant en période probatoire, je perds tout simplement mes deux activités, la voiture m'étant indispensable puisque je suis livreur de jour + la presse la nuit.

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012** à **18:07**

Bonjour

les autorités judiciaires disposent en effet de tous les antécédents judiciaires par le biais du volet 1 de votre casier judiciaire.

Toutefois une peine remontant a 20 ans n'intéresse point les magistrats et n'entrera pas en considération dans la détermination de la peine. Elle ne sera peut être même pas évoquée.

Restant à votre disposition

Par **Tisuisse**, le **17/10/2012** à **18:58**

Bonjour,

Un chose est certaine : votre alcoolémie d'aujourd'hui ne sera pas une récidive de celle qui a 20 ans.

Quoiqu'il en soit, 0,77 mg/l d'air corrrespond à 1,54 g/l de sang ce qui est beaucoup. De plus, s'agissant d'un délit, toute suspension du permis (administrative puis judiciaire) ne sera pas aménageable.

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012** à **19:05**

Rappelons cependant que la conduite sous l'emprise de l'alcool est un délit sévèrement réprimée par la loi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés